

Jacques MYARD¹



PALESTINE, LA DANGEREUSE IMPASSE

Résumé : Alors que le poids démographique du monde est en faveur de la Palestine, comme en attestent les nombreuses résolutions de l'ONU, le sort des Palestiniens demeure dans une « *dangereuse impasse* » qui s'est construite depuis plus de 75 ans. Cela traduit la faillite du système ONU. La situation est imprévisible et pourrait prendre de multiples directions : *status quo*, État unique, solution à deux États, renversement des alliances, partition, guerre civile...

Mots-clefs : Proche-Orient, Palestine, Israël, Statu quo, État unique, Solution à deux États, Partition, Jérusalem, Al-Qods, Organisation des Nations Unies, Droit international, Résolutions, Netanyahu, AIPAC, Nucléaire, Paix, Impasse.

Abstract: *While the demographical mass of the world is in favor of Palestine, as evidenced by the numerous resolutions voted by the UN, the fate of the Palestinians remains in a "dangerous deadlock" which has built itself during more than 75 years. This reflects the failure of the UN system. The situation is unpredictable and could take many directions: status quo, unique state, two-states solution, reversal of alliances, partition, civil war...*

Keywords: *Near East, Palestine, Israel, Status quo, Unique State, Two-States solution, Partition, Jerusalem, Al-Quds, United Nations Organization, International Law, Resolutions, Netanyahu, AIPAC, Nuclear, Peace, Deadlock.*

LA QUESTION PALESTINIENNE AU PROCHE-ORIENT est une crise tango à 2 : Israël et Palestine.

J'ai choisi de qualifier la question palestinienne de « *dangereuse impasse* », car j'estime que le sort des Palestiniens est aujourd'hui dans une impasse qui s'est construite depuis plus de 75 ans ; Impasse en dépit de multiples tentatives des Européens, et surtout de la France, voire des Américains.

1. Maire de Maisons-Laffitte, Membre Honoraire du Parlement. 4 mai 2023

Je considère que la question palestinienne n'est plus le seul enjeu du Proche-Orient, mais est devenue aussi un enjeu de la politique intérieure française.

Pour être plus direct et précis, la France a importé la crise israélo-palestinienne qui pèse désormais sur ses enjeux de politique intérieure. C'est un sujet sensible.

Aussi, je souhaite être le plus objectif possible et je tiens à souligner avec force deux principes dans cette crise :

- Israël doit vivre en sécurité ; Les Israéliens vivent toujours dans la mémoire de Massada, ville juive assiégée et détruite par les Romains.
- Les Palestiniens doivent aussi avoir leur place dans cette région porteuse de passions rivales.

Lorsqu'on met en perspective l'histoire de cette région, on voit qu'on ne vit pas dans un monde de raison, mais dans un monde de la foi, le monde des Dieux.

Tout est là, comme le dit Pierre Conesa dans son ouvrage « *Avec Dieu on ne discute pas* » (Éditions Robert Laffont, 2020). On ne discute pas avec Dieu, car chaque Dieu a sa vérité et la logique est simple : si mon Dieu est la vérité, sa vérité doit être imposée à l'autre, par la force au besoin.

Dans ce débat, Jérusalem – où Al Qods – est la ville convoitée par tous, la ville « paratonnerre » qui attire sur elle toutes les foudres des trois religions monothéistes :

- Jérusalem, où s'élevait le temple de Yahvé, la terre promise des Juifs ;
- Jérusalem, celle des lieux saints des Chrétiens, que les Croisés voulaient délivrer des infidèles ;
- Mohamed a visité en rêve Al-Qods, où est érigée la mosquée « le Dôme du Rocher », construite sur le Mont du Temple au VII^e siècle : c'est le troisième lieu saint de l'Islam.

Ces rivalités religieuses durent depuis des siècles.

Mais au XX^e siècle, il y eut une accélération de l'Histoire :

- Le 2 Novembre 1917 : Déclaration Balfour, les Anglais promettent de créer un « *foyer national juif* » en Palestine ;
- La « *Shoah* » – holocauste des Juifs – durant la Seconde Guerre mondiale.

Après la guerre, l'opinion publique internationale est mobilisée pour créer un État juif en Palestine.

L'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) adopte le 29 novembre 1947 la Résolution 181 qui prévoit le partage de la Palestine en deux

États, un État juif et un État palestinien, avec une union économique de ces deux États et un statut international pour les lieux saints.

Ce plan échoua à l'époque, sans doute trop en avance sur les passions d'alors.

Les Juifs acceptèrent le partage, les Arabes le refusèrent et entrèrent en guerre. Les armées arabes furent défaites, et ce fut la « *Naqba* » (« *catastrophe* » en arabe), pierre angulaire du refus arabe qui perdure aujourd'hui, avec parfois des espoirs, des avancées et des reculs :

Depuis 75 ans, les États-Unis ont mis de multiples fois leur veto en faveur d'Israël (42 fois). Le Conseil de Sécurité de l'ONU est ainsi paralysé. L'Assemblée générale de l'ONU s'est saisie à de multiples reprises de la situation de la Palestine. Elle est très en faveur des positions de la Palestine.

Succès : le 29 novembre 2012, l'AG de l'ONU accepte la Palestine comme État non-membre.

- 138 voix pour, dont la France ;
- 9 contre, dont les États-Unis, le Canada et Israël ;
- 41 abstentions, dont la RFA et la Grande-Bretagne.

La Réalité : le poids démographique du Monde est en faveur de la Palestine. À titre d'exemple, on trouvera ci-dessous le relevé des résolutions de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies sur la Palestine pour les années 2021 et 2022.

RÉSOLUTIONS ONU 2021

Résolutions Assemblée Générale

- **76/10.** Règlement pacifique de la question de Palestine. (*Adoptée le 1^{er} décembre 2021*)
- **76/12.** Jérusalem. (*Adoptée le 1^{er} décembre 2021*)
- **76/77.** Aide aux réfugiés de Palestine. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/78.** Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/79.** Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/80.** Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)

- **76/82.** Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/126.** Assistance au peuple palestinien. (*Adoptée sans vote le 10 décembre 2021*)
- **76/150.** Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. (*Adoptée le 16 décembre 2021*)
- **76/225.** Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles. (*Adoptée le 17 décembre 2021*)

Résolutions Conseil des droits de l'Homme

- **46/03.** La situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. (*Adoptée le 23 mars 2021*)
- **46/25.** Droit du peuple palestinien à l'autodétermination. (*Adoptée le 24 mars 2021*)
- **46/26.** Colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé. (*Adoptée le 24 mars 2021*)
- **S-30/1 (Session extraordinaire).** Veiller au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. (*Adoptée le 27 mai 2021*)

RÉSOLUTIONS ONU 2022

Résolutions Assemblée Générale

- **77/22.** Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/23.** Division des droits des Palestiniens du Secrétariat (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/24.** Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de la communication globale du Secrétariat (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/25.** Règlement pacifique de la question de Palestine (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/30.** Assistance au peuple palestinien (*Adoptée sans vote le 6 décembre 2022*).

- 77/122. Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*Adoptée le 12 décembre 2022*).
- 77/123. Aide aux réfugiés de Palestine (*Adoptée le 12 décembre 2022*).
- 77/124. Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens (*Adoptée le 12 décembre 2023*).
- 77/126. Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé (*Adoptée le 12 décembre 2022*).
- 77/247. Pratiques et activités d'implantation israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*Adoptée le 30 décembre 2022*).
- 77/187. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé et leurs ressources naturelles (*Adoptée le 17 décembre 2022*).
- 77/208. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination (*Adoptée le 15 décembre 2022*).

Résolutions Conseil Economique et Social

- 2022/22. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (*Adoptée le 22 juillet 2022*).
- 2022/23. La situation, et l'aide pour les femmes palestiniennes (*Adoptée le 22 juillet 2022*).

Résolutions Conseil des droits de l'Homme

- 49/4. La situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la nécessité de garantir la responsabilité et la justice pour toute violation du droit international dans le territoire Palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (*Adoptée le 31 mars 2022*).
- 49/28. Droit du peuple palestinien à l'autodétermination (*Adoptée le 1^{er} avril 2022*).
- 49/29. Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé (*Adoptée le 1^{er} avril 2022*).

Vous allez me dire et alors ? la situation ne change pas !

Cela traduit grandement la faillite du système ONU : Israël a plus d'influence sur les États-Unis que l'inverse, a dit un jour Hubert Védrine. Mais est-ce que la situation est figée, définitive ? Ce n'est pas certain, et la raison en est simple :

Il se passe quelque chose dans l'État d'Israël. Quelque chose de grave selon moi.

Le Gouvernement de Netanyahu est-il toujours en odeur de sainteté à Washington ?

- 19 février 2023 : article de Peter Beinart paru dans le *New York Times*, intitulé "You can't save the democracy in a Jewish state" (« Vous ne pouvez pas sauver la démocratie dans un État Juif »).
- 10 avril 2023 : article de Danièle Kriegel publié sur le site de l'hebdomadaire *Le Point*, intitulé « Israël, démocratie en danger » ;
- 25 avril 2022 : article d'Ari Shavit paru dans le journal *Haaretz*, intitulé "Israel takes its last breath" (« Israël prend son dernier souffle »).

La réforme judiciaire de Netanyahu : le Parlement peut désormais s'opposer à une décision de la Cour Suprême, ce qui a provoqué d'importantes manifestations (dont les premières ont eu lieu le 7 janvier 2023 à Tel-Aviv et Haïfa, avant de gagner Jérusalem et d'autres villes pendant les semaines suivantes).

Son Gouvernement très à droite est fort critiqué. Israël provoque de fortes interrogations aux États-Unis.

Comment la situation peut-elle évoluer ? Il faut dépasser le cadre bilatéral.

Les enjeux internationaux Palestine-Israël

À plusieurs reprises, en Commission des Affaires étrangères, j'ai interrogé l'Ambassadeur d'Israël en France. Je l'ai interpellé en lui disant que pour qu'Israël soit en paix, elle doit être perçue comme un État du Proche-Orient, et non comme une tête de pont occidentale, la tête de pont étasunienne soutenue par la puissante communauté juive des États-Unis et son groupe de pression/lobby : *l'American Israel Public Affairs Committee* (ou AIPAC).

Je reconnais que ce n'est pas simple, et plus facile à dire qu'à faire.

Mais est-ce impossible : les Accords d'Abraham sont-ils pérennes ? Nul ne le sait, les Accords au Proche et Moyen-Orient étant souvent sans lendemain.

Les forces les plus anti-Israël au Proche et Moyen-Orient sont :

- Le Hamas (Gaza, Palestine), le Hezbollah (Liban)
- L'Iran

Ces États, ces mouvements, prônent le retour des immigrés et la fin du Sionisme. Ce qui n'est pas acceptable pour Israël.

Mais je sais qu'en Iran des forces prônent une entente avec Israël, mais la prônent à *mezza voce*, je vous l'accorde.

Doit-on envisager un renversement des Alliances ? Ou bien la victoire du principe de réalité, entre puissances nucléaires ? L'Iran est au seuil nucléaire qu'il peut franchir avec la volte-face de la Russie d'abord hostile, puis de connivence, pour faire pièce aux Américains. C'est là un jeu trouble qu'Israël n'acceptera pas. Mais alors, quelles solutions ?

- La France, comme l'UE, a proposé la solution à deux États (un État d'Israël, un État arabe) pendant longtemps. Mais la colonisation en Cisjordanie rend l'État Arabe impossible, et l'évacuation des colonies suscitera inévitablement une opposition forte des ultras Juifs.

- Un État unique ? Sans discrimination ? Avec une population arabe forte, mais qui serait contrebalancée par les Juifs orthodoxes de plus en plus nombreux ? Le risque de tensions et affrontements intenses, voire de guerre civile, sera considérable.

- Trump a proposé la partition le 28 janvier 2020, qui fut acceptée en Israël, mais refusée par les Palestiniens. Ce projet de partition apparaît toutefois légèrement loufoque.

À l'évidence nous sommes dans une impasse. C'est pour l'instant un conflit armé de basse intensité et permanent, avec des attentats, des victimes innocentes, suivi de représailles qui provoquent à leur tour de nouveaux attentats.

La situation demeure imprévisible, dans une Région de plus en plus nucléaire.

L'Atome va-t-il continuer à rendre sage, selon la formule bien connue du Général Pierre-Marie Gallois ? C'est toute la question. ■

Références

- Conesa, Pierre, *Avec Dieu on ne discute pas*, Éditions Robert Laffont, 2020.
- « Déclaration Balfour », 2 novembre 1917, lien : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/declaration-balfour/>

- « *Plan de paix américain de janvier 2020 pour le conflit israélo-palestinien* » (Wikipédia.org).
- Résolutions 76/10, 76/12, 76/77, 76/78, 76/79, 76/80, 76/82, 76/126, 76/150, 76/225, 77/22, 77/23, 77/24, 77/25, 77/30, 77/122, 77/123, 77/124, 77/126, 77/247, 77/187, 77/208 adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Résolutions 46/03, 46/25, 46/26, S-30/1 (session extraordinaire), 49/4, 49/28, 49/29, adoptées par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.
- Résolutions 2022/22 et 2022/23 du Conseil Économique et Social des Nations Unies.